



Échafaudages mobiles temporaires < 6m Travaux en hauteur		ECHAF
Nombre de stagiaires maximum 8	Durée de la formation 1 jour	Lieu de la formation Bordeaux ou site client

1. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004 abroge en partie le décret n°65-48 du 8 janvier 1965 qui prévoyait une obligation pour l'employeur de mettre en place une protection contre le risque de chute pour les travaux effectués à plus de 3 mètres. Cette obligation existe désormais quelque-soit la hauteur.

Objectifs spécifiques :

- Savoir monter et utiliser les échafaudages roulants dans les règles de l'art, par la connaissance des risques, de la réglementation, des méthodes de montage et des conditions d'utilisation
- Acquérir l'assurance et les connaissances nécessaires pour prendre conscience de ses responsabilités
- Posséder les compétences nécessaires pour prendre des mesures adaptées

2. PERSONNES CONCERNEES

Toute personne amenée à utiliser un échafaudage roulant ou fixe :

- Agents de travaux et personnels d'entreprise
- Agents techniques et moyens généraux
- Agents de maintenance bâtiment, etc...

3. PRE REQUIS

Aptitude aux travaux en hauteur.

4. CONTENU* DE LA FORMATION

Législation et normes

Les obligations de l'employeur et des salariés.

Le code du travail : décret 2004-924 du 01/09/2004 portant sur l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur. Recommandation R408 du 10/06/2004.

Prise de conscience du risque de chute

- Les statistiques concernant les chutes de hauteur
- L'analyse des accidents les plus courants
- Les mesures à prendre en termes de prévention
- Les systèmes préventifs et de suspension
- La compréhension de la physique des chutes

Les modes opératoires

- Les différents types d'échafaudages
- Les consignes de sécurité relatives au type de matériel
- La planification en vue de la conformité.
- Les différents types de contrôles à effectuer

Accès au poste de travail

- La mise en place des dispositifs d'accès
- Les éléments constitutifs, ergonomie, échelles, marchepieds, échelons, montants...
- La stabilisation,
- La mise en place des dispositifs d'accès
- L'interruption et les mesures compensatoires
- L'entretien et le stockage du matériel

*Contenu modifiable et adaptable sur demande

Equipements de protection individuelle

- Les équipements antichute
- Les systèmes antichute
- L'inspection des EPI
- La nécessité d'utiliser les équipements de protection individuels

Evaluation théorique

- Test QCM des thèmes traités

Incidents et accidents

- Le sauvetage: généralités
- Les facteurs à prendre en compte dans le sauvetage, les moyens de lutte contre l'incendie
- Les notions de secourisme : protéger, alerter, secourir
- La nécessité d'une formation au sauvetage et secourisme du travail

Evaluation pratique

- Mise en pratique sur site des connaissances acquises précédemment

5. METHODES PEDAGOGIQUES UTILISEES

- Apports théoriques et pratiques
- Echanges et retours d'expérience
- Délivrance de certificats de fin de formation